

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2019 QCCTQ 1538
DATE DE LA DÉCISION : 20190528
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 628382
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner
des véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Line Poirier

9298-2198 Québec inc.
(NIR : R-113610-1)

Demanderesse

DÉCISION

APERCU

[1] 9298-2198 Québec inc. (9298) demande à la Commission des transports du Québec (la Commission) l'autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd en faveur de Frédérick Beauseigle.

[2] Cette demande doit être introduite puisque 9298 ont obtenu la cote de sécurité portant la mention « **insatisfaisant** » à la suite de la décision 2016 QCCTQ 1446 rendue le 26 mai 2016.

[3] Le véhicule lourd visé par la demande (le Véhicule visé) est le suivant :

Marque et modèle

Mitsu Fuso

Numéro de série

JL6BDH1S89K000333

[4] La demande à l'étude a-t-elle pour objet de contrer l'application de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*) ¹?

¹ RLRQ, c. P -30.3.

[5] Pour les motifs exposés ci-après, la Commission estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer la *LPECVL*. Elle autorise donc la demande.

ANALYSE

[6] Le deuxième alinéa de l'article 33 de la *LPECVL* prévoit que tout propriétaire ou exploitant de véhicules lourds faisant l'objet d'une demande de mesure administrative ne peut céder ou aliéner les véhicules lourds immatriculés en son nom sans obtenir le consentement de la Commission qui doit lui refuser lorsqu'elle estime que la cession ou l'aliénation aurait pour objet de contrer son application.

[7] La Commission juge probante la raison invoquée au soutien de la demande voulant que la compagnie 9298 a été radiée d'office à la suite d'une dissolution volontaire et qu'elle doit vendre le Véhicule visé.

[8] La Commission estime que la demande à l'étude ne vise pas à contrer l'application de la *LPECVL* et peut donc permettre la cession ou l'aliénation du Véhicule visé à Frédéric Beauseigle.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande ;

AUTORISE 9298-2198 Québec inc. à céder en faveur de Frédéric Beauseigle le véhicule lourd suivant :

Marque et modèle

Numéro de série

Mitsu Fuso

JL6BDH1S89K000333.

Line Poirier, avocate
Juge administrative